

Direction générale adjointe  
du développement social et de  
la solidarité

Direction  
Enfance famille

Affaire suivie par  
MEUNIER Caroline  
Tél : 02.41.81.41.01



Arrêté préfectoral  
Tran. de la légalité

le 12 MAI 2017

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

16 MAI 2017

Pour le préfet par délégation,  
Le Président de l'Assemblée  
et de l'Administration générale  
Alain DREVEYLLON

ARRÊTÉ

DIDD-BCI n° 2017-022

**OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION CONJOINT – ARRÊTÉ MODIFICATIF  
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT, À  
L'ADULTE DE MAINE ET LOIRE (ASEA 49)**

LA PREFETE DE MAINE-ET-LOIRE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ET

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;  
**Vu** l'arrêté n°DIDD-BCI n°2017-017 du 20 avril 2017 portant autorisation de l'Association « ASEA 49 » ;  
**Considérant** le changement de dénomination de l'Association et la nécessité d'en prendre acte ;

Sur proposition du directeur général des services départementaux et du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest,

**IL EST ARRETE CE QUI SUIV**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les termes « Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent de Maine-et-Loire (ASEA 49) » sont remplacés par les termes « Association pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent, à l'adulte de Maine-et-Loire (ASEA 49) ».

Le reste des dispositions de l'arrêté n° n°DIDD-BCI n°2017-017 est inchangé.

**Article 2 :**

Madame la Préfète de Maine-et-Loire et Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité et, conformément à l'article 7 susvisé, notifié à l' « ASEA 49 », affiché et publié aux recueils des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire et de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 12 MAI 2017

La Préfète  
de Maine-et-Loire

Le Président du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire

Béatrice ABOLLIVIER

Christian GILLET